

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,

D'UNE PART,

ET : L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET
PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,
ci-après appelée l'ABPPUM,

D'AUTRE PART.

**OBJET : ÉVALUATION DES DOSSIERS DES NON PERMANENTS, DE PERMANENCE ET DE
PROMOTION**

Attendu que les parties reconnaissent que les méthodes et procédures d'évaluation annuelle des dossiers des employées et employés non permanents et d'évaluation des dossiers de demande de la permanence d'emploi ou de promotion doivent être déterminées et connues avant la fin de l'année universitaire précédant le dépôt de ces dossiers.

Attendu que les parties visent à clarifier l'application de l'article 22.04 (les obligations de l'assemblée départementale pour l'évaluation des non permanents) et de l'article 25.16 y inclus la section B de l'Annexe « F » qui précisent les modalités des évaluations pour fins de promotion et de permanence, notamment le rôle du Comité facultaire dans la révision des documents-types pour l'évaluation de la composante recherche.

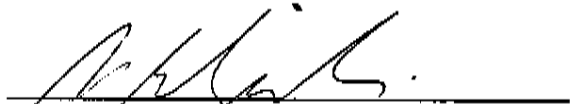
Attendu que la présente convention collective n'a été signée que le 20 octobre 2008 et qu'il a été impossible de respecter les échéances fixées aux articles 22.04 et à la section B.3a) de l'Annexe « F », et comme les critères d'appréciation pour l'évaluation de la recherche compris aux sections C et D de cette même annexe ont eux aussi été changés dans la nouvelle convention collective :

Les parties s'entendent que l'évaluation annuelle des employées et employés non permanents et l'évaluation des dossiers de demande de la permanence d'emploi et de promotion déposés au printemps 2009 se feront selon les méthodes, procédures et documents-types prévus dans la convention collective en vigueur au 30 juin 2008.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 2^e jour de avril 2009.

Pour l'Université de Moncton,

Pour l'ABPPUM,


Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration
et aux ressources humaines


Michèle L. Caron, présidente